



Accident de voiture non responsable et non assuré

Par **Angeledavid**, le **25/07/2018** à **11:32**

Bonjour,

J'ai eu un accident, j'étais au feu rouge quand une voiture ma percuté par l'arrière et, moi, j'ai tapé celle de devant. Mais voilà, quand j'ai appelé pour déclarer le sinistre, on m'a dit que je n'étais plus assuré à cause d'un impayé. Comment je fais maintenant ? la voiture qui nous est rentrés dedans est en tort et la mienne est dans un garage Renault. Elle est, je pense, une épave. Savez-vous comment je dois faire ?

Depuis, je me suis rassuré mais la nouvelle assurance ne peux pas prendre se sinistre déjà passé.

Merci.

Par **Visiteur**, le **25/07/2018** à **12:03**

Bjr

Pourquoi réassurer une voiture qui est en épave ?

Par **Angeledavid**, le **25/07/2018** à **13:07**

Car j'ai besoin d'une voiture de prêt et, pour la prochaine que je compte acheter.

Vous ne m'avez pas renseigné sur le fait que l'autre assurance va m'indemniser ou pas vu qu'elle est en tort.

Par **Chaber**, le **25/07/2018** à **13:12**

bonjour

cas similaire au votre

https://www.legavox.fr/forum/consommation/assurances/reglement-sinistres/voiture-percutedans_109619_1.htm

Il faut vous débrouiller seul avec le responsable et son assureur. j'espère pour vous les constats amiables sont bien remplis, notamment que la projection est bien établie.

Par **Angeledavid**, le **25/07/2018** à **21:28**

Merci quest ce qu'une projection ?je serais donc rembourser quand même ?

Par **Chaber**, le **26/07/2018** à **07:37**

les constats amiables signés doivent absolument comporter la projection, suite au choc, sur le véhicule qui vous précédait.

Si elle n'est pas établie il sera considéré que vous avez heurté le véhicule arrêté et qu'une voiture est venue ensuite heurter l'arrière de votre véhicule

En conclusion seuls les dommages arrière seraient pris en charge

Par **Angeledavid**, le **26/07/2018** à **10:31**

Merci.

Impeccable, cela a été fait sur le constat qu'elle m'a bien percuté avant que je percute l'autre véhicule.

Encore une petite question : est-ce que c'est à moi de faire passer l'expert ou c'est à l'assurance de la dame en tort ?

Par **Chaber**, le **26/07/2018** à **16:44**

vous pouvez prendre conseil pour le suivi

<http://www.recours-direct.org/>

Par **Angeledavidlulu**, le **03/08/2018** à **10:31**

Bonjour voilà a ce jour l'expert est passer hier maintenant comment je dois procéder pour faire retirer l'épave de chez Renault ?je suis perdu par les démarche merci vu que je n'était plus assurer ce jour la mais réassurer le lendemain de l'accident.

Par **Chaber**, le **03/08/2018** à **14:37**

L'expert a-t-il évalué une valeur d'épave auprès d'un casseur?

Faire enlever le véhicule par l'épaviste moyennant le prix fixé

Si le garage vous demande des frais de gardiennage il faudra les ajouter à votre réclamation correspondant à la valeur retenue par l'expert.

Vous réclamez également les frais annexes à l'accident:

immobilisation: nombre de jours fixés par l'expert 20€/jour (souvent pour en avoir 10€)

carte grise

coût de l'expert si vous l'avez réglé

dépannage remorquage ...